

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 20 SEP. 2018

Direction de la Sécurité de l'aviation civile

Le directeur

18 - 340

Monsieur le Maire,

Par lettre du 3 septembre 2018, cosigné avec les maires de Cannes, Mandelieu et Mougins, vous m'avez fait part de vos préoccupations relatives au survol de vos communes par les avions et hélicoptères en provenance et à destination de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Vos préoccupations portent d'une part sur la sécurité de nos concitoyens que vous représentez et d'autre part sur les nuisances environnementales subies et, pour y remédier, vous proposez notamment un changement de trajectoire d'approche par le Nord-Ouest.

Concernant le premier point, le maintien d'un haut niveau de sécurité de l'aérien est le premier objectif de la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) sous ma responsabilité. Ce haut niveau de sécurité est bien évidemment une exigence à la fois pour le transport des passagers mais également pour le survol des populations. La DSAC a une préoccupation constante de la sécurité des vols, elle est impliquée tout à la fois dans l'approbation de procédures sûres de navigation aérienne, dans la surveillance du service de contrôle aérien rendu depuis Cannes et Nice par la direction des services de la navigation aérienne (DSNA), et dans celle des opérateurs aériens et des exploitants aéroportuaires.

Concernant l'aspect environnemental, comme vous le soulignez dans votre courrier, des mesures importantes ont déjà été mises en œuvre. L'arrêté de restriction de 2015 a ainsi limité le niveau de bruit des avions, les trajectoires ont évolué et les décollages sont réalisés dans une grande majorité sur la mer. Vous vous inquiétez que ces mesures ne soient pas aujourd'hui respectées par tous. Sachez que, pour les vols qui ne respecteraient pas les procédures, notamment la VPT 17, l'exploitant de l'aéroport de Cannes-Mandelieu réalise, depuis trois années, un suivi précis des trajectoires et, lorsqu'il constate des déviations au plan environnemental, en informe les opérateurs selon une procédure coercitive graduée. Ce contrôle va s'accroître et s'étendre également aux opérateurs d'hélicoptères.

Monsieur Jacques POUPLOT
Maire de la Roquette-sur-Siagne
630 Chemin de la Commune
CS 23100
06550 La ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Pour améliorer ces mesures en vigueur et réduire le bruit des avions et hélicoptères, vous proposez que l'approche de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu par les aéronefs soit modifiée pour se faire par le Nord-Ouest. En 2016, la DSNA a mené des études sur plusieurs approches par le Nord-Ouest, qui n'ont pas été concluantes, principalement en raison des exigences réglementaires de sécurité liées à la conception du type de procédure étudié, du contexte géographique lié à la présence du massif du Tanneron et des espaces aériens saturés autour de Cannes et de Nice.

La DGAC est bien consciente de votre demande d'aller plus loin, et j'ai le plaisir de vous informer que le directeur général de l'aviation civile a donné son accord pour que soit lancée une nouvelle étude concernant la desserte de l'aérodrome de Cannes par le Nord-Ouest, qui serait complémentaire de l'approche VPT 17 existante. Ainsi, en partenariat avec l'exploitant aéroportuaire, la DSNA va approfondir toutes les possibilités de procédures de vols aux instruments pour la desserte de l'aéroport de Cannes portant tant sur les approches conventionnelles, s'appuyant sur des moyens au sol, que sur les approches guidées par satellite. La DSAC suivra et accompagnera ce dossier afin de contribuer à l'identification d'une solution sûre et répondant aux attentes des différentes parties prenantes.

Je confie le soin à la DSAC Sud-Est, qui se tient bien évidemment à votre écoute, de vous faire un point régulier sur ces études par le Nord-Ouest.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Patrick CIPRIANI

Copie à :

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
- Monsieur le Directeur de l'Aéroport Cannes-Mandelieu